

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 5 - Vendredi 7 février 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 9 février 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour les transports publics », qui a été retirée)

2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base » ?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » ?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous l'arrêté du Grand Conseil sur la modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors des manifestations sportives ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 9 février 2014 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 9 février 2014 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATION FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 9 FÉVRIER 2014

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Président : M. Picciuto Walter
Vice-présidente : Mme Pujol Martine

Membres
Mmes et Mlles
Maurer Karin
Pamuksaç Aylin
Pereira Maria Teresa
Perrenoud Audrey
Perret Nathalie
MM
Marachly Karim
Marti Nicolas
Menétré Sylvain

Monetti Mike
Olivieri Alexandre
Percassi Gino

Transport et fonctions à Chavannes
(bureau accessoire) :

M. Grossenbacher Lionel et M. Porée Philippe

MISE AU CONCOURS

Suite au départ honorable de la titulaire, la Municipalité de la Neuveville cherche un ou une

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation: 60 %
(le taux pourrait être rapidement porté à 80 %)

Mission :

- Accomplir toutes les tâches relevant de la facturation des services industriels, finances et logistique, sur la base du cahier des charges existant. Exigences:

- Diplôme d'employé / e de commerce ou justifier d'une formation équivalente.
- Approche marketing, accueil et service client, FrontOffice.
- Goût prononcé pour les extractions / analyses et statistiques de ventes.
- Excellentes connaissances des outils informatiques usuels.
- Bonnes notions de base en comptabilité.
- La compréhension ou la connaissance de la langue allemande serait un atout supplémentaire.

Entrée en fonction :

dès que possible, mais au plus tard le 1^{er} juin 2014.

Traitement :

selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. R. Rollier, administrateur des finances, au 032 / 752 10 10.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à : Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au mardi 10 février 2014.

La Neuveville, février 2014
Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Daniel Giauque, Chemin des Prés-Guétins 1. 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. André Gorgé, chemin des Plantes 32, 2520 La Neuveville.

Projet : Rénovation et agrandissement du cabanon existant, sur la parcelle no 3184, ban de La Neuveville.

Genre de construction : Toiture : 1 pan en bois. Façades : bois. Etayage : dalle béton.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection du vignoble.

Dérogation : Au sens de l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour une construction hors

zone à bâtir.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 janvier 2014 au 3 mars 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 31 janvier 2014
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Société immobilière La Favorite SA, par MM Kurth, route de Neuchâtel 5, 2520 La Neuveville.

Projet : Rénovation de la toiture, remplacement des fenêtres et rafraîchissement des façades, rue du Marché 1, sur la parcelle no 331, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 février 2014 au 10 mars 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 février 2014
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Eric Geiser, Chemin de Chavannes 35, 2514 Chavannes.

Projet : Rénovation d'une lucarne et création d'ouvertures sur les faces est et ouest, au chemin de Chavannes 35, sur la parcelle no 3230, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection de Chavannes

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 février 2014 au 10 mars 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 février 2014
Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

FÉVRIER
Samedi 8
Lundis 10, 17

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

FÊTE VILLAGEOISE 2014

Cette année, le village de Nods organise sa 10^{ème} édition de la fête villageoise avec le thème "De 1978 à 2014 en musique".

Nous sommes à la recherche d'artistes en tous genres pour animer le week-end : musiciens et chanteurs pour les soirées, photographes et peintres pour les expositions en journée.

Si participer à notre fête villageoise vous intéresse, faites-le nous savoir par e-mail à l'adresse suivante: noemie.droz@hep-bejune.ch.

Le comité d'organisation

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 8 février de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Chev Blanc.

VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 9 FEVRIER 2014

Vote par correspondance : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au samedi précédant le scrutin à 24 h00.

VOTATION POPULAIRE DU 09 FÉVRIER 2014 COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote :

Présidence : Boillat Jean-Marie
Membres : Berberat Maxime
Besançon Ghislaine

Bureau dedépouillement :

Présidence : Boillat Jean-Marie
Membres : Berberat Maxime
Besançon Ghislaine
Bollinger Tim
Blaser Svetlana

Membre suppléant : Bayard Jean-Luc

Administration : Sunier Viviane
CONSEIL COMMUNAL

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

22 et 23 février 2014

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totallement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Des cartes journalières CFF sont en vente pour tous les habitants du district, au prix de CHF 42.-, à l'administration communale de La Neuveville (032 752 10 10). Vous pouvez également faire la réservation par internet en allant sous le site www.laneuveville.ch puis sous « actualités » et ensuite « cartes journalières CFF ».

Appel d'urgence

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Communes de Nods, Plateau



ECOLE ENFANTINE HARMOS 1 Inscription des nouveaux élèves

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 30 juin 2010 doivent être inscrits à l'école. Leur parcours scolaire débutera en aout 2014 et les 2 années d'école enfantine s'intégreront

dans les 11 années prévues pour la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 8 février avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
CP 91
2516 Lamboing

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 8 février avec la direction de l'école.

André Hofer, directeur de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse



Nouvelles de l'administration

Pas de gel des admissions pour la médecine de famille

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé de lever, d'une manière générale, le gel des admissions pour la médecine de famille. Il a adopté l'ordonnance correspondante (ordonnance sur les exceptions à la limitation des admissions des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire). Si le canton de Berne est globalement bien pourvu en termes de prestations médicales, il peut y avoir de grandes différences selon les spécialités. De fait, on s'achemine vers un manque croissant de médecins de famille en particulier. C'est pourquoi il faut lever la limitation d'admission pour ce corps médical. Le gouvernement veut la lever aussi pour les spécialisations en pédiatrie et en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. La législation fédérale permet aux cantons de n'appliquer le gel des admissions qu'à certaines spécialisations médicales.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	_____	Ascension
Lundi	09.06.2014	_____	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LAMBOING

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités qui rejoignent le groupe. Il s'agit des hommes nés en 1949 et des femmes nées en 1950.

Le groupe d'animation des aînés de Lamboing a le plaisir de vous inviter à la première rencontre de l'année qui a été fixée au mercredi 26 février à 15h00 au complexe du Cheval Blanc, pour un loto.

Pour cette rencontre, chaque participant est prié d'apporter 2 lots. *L'administration communale*

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appels d'urgence

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des bien-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2014, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (A. Lecomte 078 865 80 60).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 07.02.2014
Le conseil communal

RENCONTRE DES AÎNÉS DE DIESSÉ

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités qui rejoignent le groupe. Il s'agit des hommes nés en 1949 et des femmes nées en 1950. Comme par le passé, les rencontres auront lieu, en principe, une fois par mois. Les premières dates à réserver en 2014 sont le 27 février, le 28 mars, le 24 avril et le 23 mai. Nous vous informerons de l'heure exacte les semaines avant la rencontre.

Pour la première rencontre, le jeudi 27 février 2014, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 à la salle de paroisse de Diesse pour un après-midi de jeux.

Pour d'éventuelles questions ou si vous avez besoin d'un transport, veuillez-vous adresser à Mme Guanter au 032 315 26 05.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE PRÊLES (Fil d'Argent)

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités qui rejoignent le groupe Fil d'Argent. Il s'agit des hommes nés en 1949 et des femmes nées en 1950.

La première rencontre de l'année 2014 du groupe des aînés "Fil d'Argent" se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour un après-midi de jeux, le jeudi 27 février 2014 dès 14h00.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

*Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque*



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Crèche « La Luciole »

Mise au concours

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable.

Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charge, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2014**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 9 FÉVRIER 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, **le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, suite à la demande de citoyens de Diesse et Lamboing, le Conseil communal a décidé de remettre en service les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance uniquement**. Ne devront pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence :	Mme Monique Courbat
Administration :	M. Daniel Hanser
Bureau de vote :	Dimanche 9 février 2014 de 10h00 à 12h00
Membres :	Mme Carine Acquadro Mme Gabrielle Adank
Membres suppléants :	Mme Céline Aeberli M. Cyrille Aeschlimann
Bureau de dépouillement :	Dimanche 9 février 2014 dès 09h00
Membres :	M. Gilles Aeschlimann M. Marc Aeschlimann Mme Liliane Agazzi Mme Soumaya Allaf Mme Daniela Allemann Mme Lea Allemann
Membres suppléants :	M. Norbert Alleman Mme Carole Althaus M. Enrico Alves



Le GAD vous propose un
ATELIER CHOCOLAT
Avec le chef pâtissier Roland Morel

SAMEDI 29 MARS 2014 DE 15H00 à 18H00
SALLE DU BATTOIR A DIESSE

Au programme :

- Découverte des grands crus de chocolats
- Explication des températures selon l'utilisation
- Réalisation de lapins au chocolat et de truffes artisanales

Le cours comprend un dossier de recettes et toutes les matières premières nécessaires.

Nombre de participants : 10

Age minimal : 12 ans

Prix : 70 CHF / personnes, 130 CHF pour 2 personnes de la même famille.

Renseignements

Florence Jeanneret 078 732 48 16

Pré-inscriptions obligatoires*

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes :

A renvoyer à :

Florence Jeanneret,

Chemin de la Groisière 11 / 2517 Diesse

Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

**le paiement fait office de confirmation d'inscription.*

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :

<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 8 février, Samedi 22 février, Samedi 8 mars, Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi
16h30 - 17h 30 Culte de l'enfance (Cycle I), Maison de paroisse

Samedi
9h- 11h Catéchisme à la Maison de paroisse : 5e (7e Harnos) et 8e et 9e (10+11e H.)

Dimanche 9 février
9h45 Sonnerie des cloches
10h Culte autrement avec participation vocale du Chœur orthodoxe de St Petersburg Voskresenije

John Ebbutt, pasteur
Jean 3, 1-8 + Marc 1, 8-12. Découverte d'une icône
Chants : 21-09 ; 61-19 ; 23-05 ; 62-61 ; 34-15

A l'issue du culte, concert-matinée avec le Chœur qui nous interprétera quelques perles du répertoire russe, suivi d'un apéritif.

Mercredi
10h Recueillement à la Salle Schwander
14h30 Chœur du mercredi, à la Maison de paroisse

Jeudi
Culte dans les homes :
9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag 9. Februar
18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit Roumen Kroumov (Klavier) und Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen
3. bis 9. Feb.: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98).
10. bis 23. Feb.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 9 février
10h Messe à l'église paroissiale
Messe en semaine

- Rectificatif : Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin
- Pas de messe en semaine le matin à l'église paroissiale jusqu'à la mi-mars, reprise le 20 mars

Catéchèse intergénérationnelle
Pour tout renseignement : 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi
Samedi 8 février de 17h00 à 18h30, suite de la découverte du monde des animaux dans la Bible. Pour les enfants de 3 à 6 ans, les frères et sœurs sont les bienvenus.

Dimanche 9 février
Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture
Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Contact
Président : M. Pierre-André Lautenschlager
032 315 24 40, lauten@hispeed.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche,
032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods
Dimanche 9 février
10h, Nods, culte avec Sainte Cène.

Mardi
Rencontre des aînés de 14h à 17h. Salle de paroisse.

Dimanche 16 février
10h, Nods, culte.

Reprise de l'Approche biblique. Pasteur Joël Pinto
Tous les 3èmes mercredis du mois

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94
joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser
Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 8 février
Services à Bienne

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi
Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harnos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Dimanche 9 février
10h00 Culte avec Louis Perret, St-Cène
- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos
- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos
- Garderie

Mardi
Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi
Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain"
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

Week-end et jours fériés
le 0842 24 24 24 vous renseigne
Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30. Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée
lundi 10 février à 20h : Assemblée générale ordinaire / lundi 17 février répétition.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch
Tous les spectacles sont à 20h30
Samedi 8 février Pierre Lautomme - chansons
Samedi 22 février Noël Antonini - humour
Vendredi 7 mars Mallika Hermand - chansons
Samedi 22 mars Compagnie Krayon - théâtre





Canton de Berne

Election du Conseil du Jura Bernois du 30 mars 2014
Wahl des Bernjurassischen Rates 30. März

2014 Apparentements de listes / Listenverbindungen

Cercle électoral de Courtelary

1. PEV - pvl
2. PS - Verts JB
3. UDC - PLR

Cercle électoral de Moutier

1. PEV - UDF
2. PS - Verts JB
3. UDC - PLR
4. PSA - Entente PDC-MLJ

Cercle électoral de La Neuveville

1. PEV - pvl - UDF
2. UDC - PLR

Berne, 20 janvier 2014

Wahlkreis / Cercle électoral; La Neuveville

1. PEV; Parti évangélique

- 01.01.5 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles
- 01.02.3 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles

3. PS; Parti socialiste

- 03.01.8 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville
- 03.02.6 Gallaz Martine, 1958, Directrice, service social régional, Nods
- 03.03.4 Gallaz Martine, 1958, Directrice, service social régional, Nods

4. UDC; Union démocratique du centre

- 04.01.4 Graber Anne-Caroline, 1976, Dr ès sciences politiques, députée, membre CJB, La Neuveville (bisher)
- 04.02.2 Hübscher Claude, 1970, Manager culturel MASHES, La Neuveville
- 04.03.1 Lecomte Didier, 1963, Agriculteur, Diesse

5. pvl; Parti vert libéral

- 05.01.1 Michel Tamara, 1978, Formatrice/linguiste, conseillère générale, La Neuveville
- 05.02.9 Membrez Francis, 1939, Enseignant retraité, Diesse
- 05.03.7 Huber Ruedi, 1943, Commerçant indépendant, Diesse

7. PLR; Parti libéral radical

- 07.01.3 Sunier Willy, 1949, Consultant, membre CJB, Nods (bisher)
- 07.02.1 Ammann Jean-Philippe, 1963, Expert comptable, La Neuveville
- 07.03.0 Gauchat François, 1943, Ingénieur retraité, conseiller municipal, Prêles

10. UDF; Union démocratique fédérale

- 10.01.4 Antille Philippe, 1963, Directeur technique CTO, La Neuveville
- 10.02.2 Früh Marc, 1956, Conseiller pédagogique, Lamboing

Grossratswahlen vom 30. März 2014 / Election du Grand Conseil du 30 mars 2014

Listenverbindungen / Apparentements de listes

Cercle électoral du Jura bernois

1. PEV - pvl - UDF
2. PS femmes - PS - Verts JB

Liste sous-apparentée :

PS-femmes - PS

3. UDC - PLR

4. La Gauche - PSA - MLJ - PDC du Jura-Sud

Listes sous-apparentées :

a) La Gauche - PSA

b) MLJ - PDC du Jura-Sud

Wahlkreis Biel-Seeland / Cercle électoral de Bienne-Seeland

1. glp/pvl - EVP - EVP Zukunft - PEV - EDU
Unterlistenverbindung / Liste sous-apparentée :
EVP - EVP Zukunft - PEV

2. SVP Seeland - SVP Biel/Bienne - PRR - FDP
Unterlistenverbindungen / Listes sous-apparentées :

a) SVP - Seeland - SVP Biel/Bienne

b) PRR - FDP

3. SP-Frauen - SP-Männer - PSR - Grüne Seeland/Verts Seeland - Grüne Biel/Verts Bienne
Unterlistenverbindungen / Listes sous-apparentées :

a) SP-Frauen - SP-Männer - PSR

b) Grüne Seeland/Verts Seeland - Grüne Biel/Verts Bienne

Wahlkreis Oberaargau

1. SVP - FDP Oberaargau - jll

Unterlistenverbindung:

FDP - jll

2. SP Oberaargau - Grüne - Junge Grüne

Unterlistenverbindung:

Grüne - Junge Grüne

3. EVP Oberaargau - JEVP Oberaargau - glp - EDU

Unterlistenverbindung:

EVP Oberaargau - JEVP Oberaargau

Wahlkreis Emmental

1. SP-Oberes Emmental - SP-Unteres Emmental - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Oberes Emmental - SP-Unteres Emmental

2. SVP Oberes Emmental - SVP Unteres Emmental - FDP - JF

Unterlistenverbindungen:

a) SVP Oberes Emmental - SVP Unteres Emmental

b) FDP - JF

3. EDU - glp - EVP - EVP Plus

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Plus

Wahlkreis Mittelland-Nord

1. EVP - EVP Zukunft - glp - EDU

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Zukunft

2. SVP West - SVP Ost - FDP - jf

Unterlistenverbindungen:

a) SVP West - SVP Ost

b) FDP - jf

3. SP-Männer - SP-Frauen - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP Männer - SP-Frauen

Wahlkreis Bern

1. jglp - glp - LTSK

Unterlistenverbindung:

jglp - glp

2. SP-Männer - SP-Frauen - GB - JG - GFL - AL - JA!

- PdA und KJ - GPB-DA

Unterlistenverbindungen:

a) SP-Männer - SP-Frauen

b) GB - JG - GFL - JA!

c) AL - PdA und KJ - GPB-DA

3. SVP - EDU

4. EVP - jevp - CVP - CVP LS - CVP 60+

Unterlistenverbindungen:

a) EVP - jevp

b) CVP - CVP LS - CVP 60+

5. FDP - jf - mach

Wahlkreis Mittelland-Sud

1. SVP Ost - SVP West - FDP

Unterlistenverbindung:

SVP Ost - SVP West

2. EDU - EVP - jevp - glp

Unterlistenverbindung:

EVP - jevp

3. SP Frauen - SP Männer - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Frauen - SP Männer

Wahlkreis Thun

1. Alle Listen EVP - GLP - EDU - CVP

Unterlistenverbindung:

EVP-Z - EVP-E - EVP-V

2. SVP Thun Land - SVP Thun Stadt

3. SP Frauen - SP Männer - GJG

Unterlistenverbindung:

SP Frauen - SP Männer

Wahlkreis Oberland

1. EDU - EVP - EVP Plus - glp

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Plus

2. SVP Interlaken-Oberhasli - SVP Frutigen-Niedersimmmental - SVP Obersimmmental-Saanen

3. SP-Frauen - SP-Männer - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Frauen - SP-Männer

4. FDP Oberland Ost - FDP Oberland West

Bern, 20. Januar 2014

Wahlkreis / Cercle électoral; Jura bernois

1. PEV; Parti évangélique

- 01.01.5 Gsteiger Patrick, 1967, Conseiller en énergie, député, Eschert (bisher)

- 01.01.5 Gsteiger Patrick, 1967, Conseiller en énergie, député, Eschert (bisher)

- 01.03.1 Gerber Tom, 1976, Maître-agriculteur, membre du CJB, Reconvilier

- 01.04.0 Vaucher-Koch Cornelia, 1954, Secrétaire médicale, conseillère municipale, Reconvilier

- 01.05.8 Gsteiger Manuel, 1969, Spécialiste HES-SO en énergie, conseiller de ville, membre AIJ, Moutier

- 01.06.6 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles

- 01.07.4 Gyger Jürg, 1976, Agriculteur et éducateur, La Tanne

- 01.08.2 Knuchel-Loetscher Aline, 1972, Employée de commerce, Eschert

- 01.09.1 Gerber-Hausammann Esther, 1979, Institutrice, Reconvilier

- 01.10.4 Knuchel Jean-Marc, 1958, Infirmier en psychiatrie, chef de service SPJBB, Tavannes

- 01.11.2 Liechi Werner, 1954, Agriculteur, Tramelan

- 01.12.1 Muggli Jan, 1984, Menuisier, Tramelan

2. PS femmes; Parti socialiste femmes

- 02.01.1 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville

- 02.01.0 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville

- 02.03.8 Delémont Arlette, 1950, Educatrice, Orvin

- 02.03.6 Delémont Arlette, 1950, Educatrice, Orvin

- 02.05.2 Kiener Danièle, 1965, Employée de commerce, conseillère municipale, Saint-Imier

- 02.05.6 Kiener Danièle, 1965, Employée de commerce, conseillère municipale, Saint-Imier

- 02.07.1 Piazzalunga Laurence, 1966, Responsable achats, Courtelary



Canton de Berne

Election du Conseil du Jura Bernois du 30 mars 2014 Wahl des Bernjurassischen Rates 30. März 2014 Apparetements de listes / Listenverbindungen

Cercle électoral de Courtelary

1. PEV - pvl
2. PS - Verts JB
3. UDC - PLR

Cercle électoral de Moutier

1. PEV - UDF
2. PS - Verts JB
3. UDC - PLR
4. PSA - Entente PDC-MLJ

Cercle électoral de La Neuveville

1. PEV - pvl - UDF
2. UDC - PLR

Berne, 20 janvier 2014

Wahlkreis / Cercle électoral; La Neuveville

1. PEV; Parti évangélique

- 01.01.5 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles
- 01.02.3 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles

3. PS; Parti socialiste

- 03.01.8 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville
- 03.02.6 Gallaz Martine, 1958, Directrice, service social régional, Nods
- 03.03.4 Gallaz Martine, 1958, Directrice, service social régional, Nods

4. UDC; Union démocratique du centre

- 04.01.4 Graber Anne-Caroline, 1976, Dr ès sciences politiques, députée, membre CJB, La Neuveville (bisher)
- 04.02.2 Hübscher Claude, 1970, Manager culturel MASHES, La Neuveville
- 04.03.1 Lecomte Didier, 1963, Agriculteur, Diesse

5. pvl; Parti vert libéral

- 05.01.1 Michel Tamara, 1978, Formatrice/linguiste, conseillère générale, La Neuveville
- 05.02.9 Membrez Francis, 1939, Enseignant retraité, Diesse
- 05.03.7 Huber Ruedi, 1943, Commerçant indépendant, Diesse

7. PLR; Parti libéral radical

- 07.01.3 Sunier Willy, 1949, Consultant, membre CJB, Nods (bisher)
- 07.02.1 Ammann Jean-Philippe, 1963, Expert comptable, La Neuveville
- 07.03.0 Gauchat François, 1943, Ingénieur retraité, conseiller municipal, Prêles

10. UDF; Union démocratique fédérale

- 10.01.4 Antille Philippe, 1963, Directeur technique CTO, La Neuveville
- 10.02.2 Früh Marc, 1956, Conseiller pédagogique, Lamboing

Grossratswahlen vom 30. März 2014 / Election du Grand Conseil du 30 mars 2014

Listenverbindungen / Apparetements de listes

Cercle électoral du Jura bernois

1. PEV - pvl - UDF
2. PS femmes - PS - Verts JB

Liste sous-apparentée :

PS-femmes - PS

3. UDC - PLR

4. La Gauche - PSA - MLJ - PDC du Jura-Sud

Listes sous-apparentées :

a) La Gauche - PSA

b) MLJ - PDC du Jura-Sud

Wahlkreis Biel-Seeland / Cercle électoral de Bienne-Seeland

1. glp/pvl - EVP - EVP Zukunft - PEV - EDU
Unterlistenverbindung / Liste sous-apparentée :
EVP - EVP Zukunft - PEV

2. SVP Seeland - SVP Biel/Bienne - PRR - FDP

Unterlistenverbindungen / Listes sous-apparentées :

a) SVP - Seeland - SVP Biel/Bienne

b) PRR - FDP

3. SP-Frauen - SP-Männer - PSR - Grüne Seeland/Verts Seeland - Grüne Biel/Verts Bienne

Unterlistenverbindungen / Listes sous-apparentées :

a) SP-Frauen - SP-Männer - PSR

b) Grüne Seeland/Verts Seeland - Grüne Biel/Verts Bienne

Wahlkreis Oberaargau

1. SVP - FDP Oberaargau - jll

Unterlistenverbindung:

FDP - jll

2. SP Oberaargau - Grüne - Junge Grüne

Unterlistenverbindung:

Grüne - Junge Grüne

3. EVP Oberaargau - JEVV Oberaargau - glp - EDU

Unterlistenverbindung:

EVP Oberaargau - JEVV Oberaargau

Wahlkreis Emmental

1. SP-Oberes Emmental - SP-Unteres Emmental - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Oberes Emmental - SP-Unteres Emmental

2. SVP Oberes Emmental - SVP Unteres Emmental - FDP - JF

Unterlistenverbindungen:

a) SVP Oberes Emmental - SVP Unteres Emmental

b) FDP - JF

3. EDU - glp - EVP - EVP Plus

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Plus

Wahlkreis Mittelland-Nord

1. EVP - EVP Zukunft - glp - EDU

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Zukunft

2. SVP West - SVP Ost - FDP - jf

Unterlistenverbindungen:

a) SVP West - SVP Ost

b) FDP - jf

3. SP-Männer - SP-Frauen - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP Männer - SP-Frauen

Wahlkreis Bern

1. jglp - glp - LTSK

Unterlistenverbindung:

jglp - glp

2. SP-Männer - SP-Frauen - GB - JG - GFL - AL - JA!
- PdA und KJ - GPB-DA

Unterlistenverbindungen:

a) SP-Männer - SP-Frauen

b) GB - JG - GFL - JA!

c) AL - PdA und KJ - GPB-DA

3. SVP - EDU

4. EVP - jevp - CVP - CVP LS - CVP 60+

Unterlistenverbindungen:

a) EVP - jevp

b) CVP - CVP LS - CVP 60+
5. FDP - jf - mach

Wahlkreis Mittelland-Sud

1. SVP Ost - SVP West - FDP

Unterlistenverbindung:

SVP Ost - SVP West

2. EDU - EVP - jevp - glp

Unterlistenverbindung:

EVP - jevp

3. SP Frauen - SP Männer - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Frauen - SP Männer

Wahlkreis Thun

1. Alle Listen EVP - GLP - EDU - CVP

Unterlistenverbindung:

EVP-Z - EVP-E - EVP-V

2. SVP Thun Land - SVP Thun Stadt

3. SP Frauen - SP Männer - GJG

Unterlistenverbindung:

SP Frauen - SP Männer

Wahlkreis Oberland

1. EDU - EVP - EVP Plus - glp

Unterlistenverbindung:

EVP - EVP Plus

2. SVP Interlaken-Oberhasli - SVP Frutigen-Niedersimmmental - SVP Obersimmmental-Saanen

3. SP-Frauen - SP-Männer - Grüne

Unterlistenverbindung:

SP-Frauen - SP-Männer

4. FDP Oberland Ost - FDP Oberland West

Bern, 20. Januar 2014

Wahlkreis / Cercle électoral; Jura bernois

1. PEV; Parti évangélique

- 01.01.5 Gsteiger Patrick, 1967, Conseiller en énergie, député, Eschert (bisher)
 - 01.01.5 Gsteiger Patrick, 1967, Conseiller en énergie, député, Eschert (bisher)
 - 01.03.1 Gerber Tom, 1976, Maître-agriculteur, membre du CJB, Reconvilier
 - 01.04.0 Vaucher-Koch Cornelia, 1954, Secrétaire médicale, conseillère municipale, Reconvilier
 - 01.05.8 Gsteiger Manuel, 1969, Spécialiste HES-SO en énergie, conseiller de ville, membre AIJ, Moutier
 - 01.06.6 Spychiger Igor, 1972, Infirmier en psychiatrie, président des assemblées communales, Prêles
 - 01.07.4 Gyger Jürg, 1976, Agriculteur et éducateur, La Tanne
 - 01.08.2 Knuchel-Loetscher Aline, 1972, Employée de commerce, Eschert
 - 01.09.1 Gerber-Hausammann Esther, 1979, Institutrice, Reconvilier
 - 01.10.4 Knuchel Jean-Marc, 1958, Infirmier en psychiatrie, chef de service SPJBB, Tavannes
 - 01.11.2 Liechti Werner, 1954, Agriculteur, Tramelan
 - 01.12.1 Muggli Jan, 1984, Menuisier, Tramelan
- #### 2. PS femmes; Parti socialiste femmes
- 02.01.1 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville
 - 02.01.0 Bloch-Bertoli Denise, 1956, Médecin, conseillère générale, La Neuveville
 - 02.03.8 Delémont Arlette, 1950, Educatrice, Orvin
 - 02.03.6 Delémont Arlette, 1950, Educatrice, Orvin
 - 02.05.2 Kiener Danièle, 1965, Employée de commerce, conseillère municipale, Saint-Imier
 - 02.05.6 Kiener Danièle, 1965, Employée de commerce, conseillère municipale, Saint-Imier
 - 02.07.1 Piazzalunga Laurence, 1966, Responsable achats, Courtelary



Canton de Berne

- Moutier
- 12.10.6 Hennin Ian, 1972, Responsable marketing suisse, Moutier
- 12.11.4 Pelletier Antony, 1995, Apprenti de commerce, Moutier
- 12.12.2 Zingg Andrée, 1948, Enseignante retraitée, La Neuveville
- 13. PBD Parti bourgeois démocratique**
- 13.01.3 Vaucher Annelise, 1952, Assistante de direction, membre CJB, Cormoret
- 13.02.1 Heyer Virginie, 1986, Economiste, maire, Perrefitte
- 13.03.0 Schindelholz Nelly, 1966, Comptable, maire, La Heutte
- 13.04.8 Lécho Marc-André, 1974, Conseiller en prévoyance, maire, Orvin
- 13.05.6 Schönenberg Fanny, 1990, ASE. éducatrice, Sonvilier
- 13.06.4 Bayard Patrice, 1968, Conseiller en assurances, Orvin
- 13.07.2 Gerber Martin, 1979, Gérant immobilier, Corgémont
- 13.08.1 Bühler Jean-Pierre, 1957, Maître agriculteur, Tavannes
- 13.09.9 Mathys Laurent, 1988, Médiaticien, Moutier
- 13.10.2 Oppliger Toni, 1976, Garde-forestier, Tavannes
- 13.11.1 Oppliger Alexandre, 1971, Agriculteur, Courtelary
- 13.12.9 Scheidegger Silver, 1967, Responsable production, Corgémont

PROCÉDURE DE PARTICIPATION DE JANVIER 2014

PROJET DE PLAN SECTORIEL POUR LE TRAFIC CYCLISTE

Le projet de plan sectoriel pour le trafic cycliste au sens de l'article 45 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11) est soumis à la population dans le cadre d'une procédure de participation conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1995 sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

Le plan sectoriel pour le trafic cycliste remplacera le Plan directeur cantonal pour le trafic cycliste (ACE n° 3984 du 22 décembre 2004) et la conception directrice « Option vélo » (ACE n° 2400 du 15 septembre 1999) dès son approbation par le Conseil-exécutif.

Toute personne est invitée à faire part de ses suggestions et remarques par écrit d'ici à la fin de la mise à l'enquête publique.

Lieux de consultation

Toutes les préfectures

Sur Internet

http://www.bve.be.ch/bve/fr/index/mobilitaet/mobilitaet_verkehr/aktuell.html

Période de mise à l'enquête

Du mardi 18 février au mercredi 19 mars 2014

Adresse d'envoi

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Centre de prestations
Reiterstrasse 11
3011 Berne
info.tba@bve.be.ch

Berne, le 24 janvier 2014

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Ingénieur en chef cantonal
Stefan Studer

Nouvelles de l'administration

Première rencontre entre la DAJ et le Conseil municipal de Moutier

La Délégation du Conseil-exécutif bernois pour les affaires jurassiennes (DAJ) a été reçue mardi (4 février) par le Conseil municipal de Moutier. Objectif de la réunion demandée par les autorités cantonales : aborder les suites du scrutin régional du 24 novembre 2013 à l'issue duquel le corps électoral de la cité pré-vôtoise, contrairement au reste du Jura bernois, a approuvé le lancement d'un proces-sus visant la création d'un nouveau canton formé du Jura bernois et de la République et Canton du Jura.

Aux termes de la Déclaration d'intention de février 2012, les communes disposent d'un délai de deux ans après le scrutin du 24 novembre 2013 pour demander au Conseil-exécutif de soumettre au Grand Conseil les bases légales permettant l'organisation de votations communales ayant pour objet le rattachement de ces communes à la République et Canton du Jura.

Si la délégation du gouvernement cantonal a réitéré son souhait de voir Moutier demeurer au sein du canton de Berne, en soulignant tous les attraits de la plus grande commune du Jura bernois, elle n'a pas moins insisté sur sa volonté d'agir dans le respect de la Déclaration d'intention de février 2012 en permettant à la commune de Moutier de voter. Se considérant compétent pour déposer une requête dans ce sens, justifiée notamment par les prises de position jusqu'ici unanimes des forces politiques représentées à Moutier, le Conseil municipal a pris acte du fait, souligné par la DAJ, qu'il appartient à la commune de décider de la légitimité démocratique d'une requête adressée par la Municipalité de Moutier aux autorités cantonales, le droit cantonal ne prévoyant aucune directive à ce sujet.

La DAJ a informé les autorités municipales de Moutier sur la procédure pouvant conduire à une votation communale. Elle a présenté les différentes options dont l'une est un vote d'entrée en matière comparable à celui qui s'est déroulé le 24 novembre dernier. Un vote d'entrée en matière pour lancer le processus pourrait avoir lieu rapidement et constituerait un signal fort pour le Grand Conseil appelé à adopter les dispositions légales inhérentes à la mise en œuvre du vote communaliste. Une votation finale concernant le rattachement définitif de Moutier à la République et Canton du Jura ne serait, en revanche, possible qu'après une période plus longue, en raison du temps nécessaire pour adopter les bases légales indispensables et mettre un terme à la négociation d'un contrat intercantonal.

Le Conseil municipal donne au résultat communal du vote du 24 novembre 2013, un sens confirmant plus que jamais les termes de l'Accord du 25 mars 1994, selon lequel « Moutier est une ville qui a le sentiment de se situer entre deux destins certainement contradictoires : ou bien jouer un rôle important, surtout dans le Jura bernois ou au contraire rejoindre le canton du Jura ». Pour l'Exécutif prévôtois, il importe que les citoyens de Moutier puissent enfin choisir entre ces deux destins, non pas dans un scrutin consultatif, aux termes vagues et sujets à interprétations, ayant uniquement valeur d'entrée en matière, mais sur la base d'un contrat intercantonal ferme, élaboré par les signataires de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 en association avec les autorités communales concernées.

Constatant leur large identité de vue quant au processus à suivre et reconnaissant que les questions

en suspens (calendrier, chronologie, bases légales, etc.) devront être débattues en Conférence tripartite, les deux délégations ont convenu de poursuivre un dialogue qui prendra corps dès lors qu'une requête formelle conforme à la Déclaration d'intention du 20 février 2012 sera déposée par le Conseil municipal.

La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et le Conseil municipal ont affirmé leur volonté commune de mettre en place un processus exemplaire sur les plans démocratique, politique et juridique.

Non à la reconduction du Fonds de couverture des pics d'investissement

La Commission des finances du Grand Conseil bernois a préavisé le projet de loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissement et de projet de loi sur le Contrôle des finances. Concernant la première, la commission s'oppose à la proposition gouvernementale de reconduction du Fonds de couverture des pics d'investissement pour une durée indéterminée. S'agissant de la seconde, elle propose de créer, au Contrôle des finances, un Service d'enregistrement des irrégularités constatées par le personnel dans l'exercice de ses fonctions.

Présidée par le député Jürg Iseli (UDC), la Commission des finances a préavisé le projet de loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissement et le projet de loi sur le Contrôle des finances en vue de la session de mars prochain. Elle s'oppose à la proposition gouvernementale de reconduction du fonds pour une durée indéterminée. A une nette majorité, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur le projet de loi. La majorité de ses membres estime que ce fonds est incompatible avec le système et qu'il fausse le niveau réel d'endettement du canton. Le fonds va également à l'encontre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. L'ensemble de la commission s'accorde à dire que le canton doit veiller à la continuité des investissements d'année en année, mais une majorité pense que cela peut aussi se faire en l'absence du fonds.

Service d'enregistrement des irrégularités

Le Grand Conseil a examiné le projet de loi sur le Contrôle des finances en première lecture lors de sa session de novembre dernier. A cette occasion, il a adopté une proposition du député Ruedi Sutter (PLR), qui demandait qu'une disposition créant un service d'enregistrement des irrégularités (signalées par des « lanceurs d'alerte ») soit insérée dans le projet de loi avant la seconde lecture. L'amendement préavisé par la Commission des finances prévoit de créer ce service au sein du Contrôle cantonale des finances.

En créant un service d'enregistrement des irrégularités, le canton de Berne rejoindra la Confédération, ainsi que nombre de grandes entreprises et de cantons qui disposent depuis longtemps déjà d'un service de ce genre. Les agents cantonaux pourront ainsi s'adresser à un service interne, neutre et compétent pour signaler les irrégularités en tous genres qu'ils pourraient constater dans l'exercice de leurs fonctions. Le Contrôle des finances ouvrira alors une enquête sur les dysfonctionnements signalés dans le cadre de son activité de contrôle ordinaire.

Nouvelles de l'administration

La bonne solution face à une mobilité croissante

La conseillère d'Etat bernoise Barbara Egger-Jenzer estime que le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF) est la bonne solution pour faire face à la croissance continue du transport routier et ferroviaire. Dans le canton de Berne, il permettra notamment d'achever le RER, de construire le tunnel de Gléresse et de lancer la planification de l'équipement ferroviaire du deuxième tube du tunnel de base du Lötschberg. Pour Mme Egger-Jenzer, un réseau ferroviaire performant est aussi le moyen de désengorger les routes.

Le corps électoral suisse est appelé aux urnes le 9 février prochain pour se prononcer sur le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF). Ce projet est déterminant pour l'avenir de la mobilité dans le canton de Berne. Accompagnée de représentants des CFF et du BLS, Mme Egger-Jenzer, directrice des transports du canton de Berne, a présenté la portée précise du projet à l'occasion d'un voyage de presse entre Thoune et Gümliigen, organisé vendredi matin (17 janvier) à l'heure de pointe.

Davantage de places dans le RER

La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a déploré que la ligne Thoune-Berne forme un goulet d'étranglement, alors même qu'elle est la ligne phare du transport de voyageurs et de marchandises dans le canton de Berne. Sur ce trajet, les pendulaires font chaque jour les frais du manque de places et parfois même des retards. Le projet FAIF résoudrait ces problèmes. Grâce à lui, une troisième voie pourra être aménagée entre Gümliigen et Münsingen. Couplé à l'agrandissement de la gare de Berne, cela permettra aux trains de circuler tous les quarts d'heure dans tout le périmètre central du RER, et donc aussi entre Münsingen et Berne. La cadence semi-horaire pourrait en outre être réalisée sur tout le RER grâce à des lignes diamétrales. Le FAIF permettrait donc d'achever l'aménagement du RER bernois.

Tunnel de Gléresse et deuxième tube du tunnel du Lötschberg

Parallèlement à l'achèvement du RER bernois, le projet ouvre aussi la voie à la construction du tunnel de Gléresse, qui permettra d'instaurer la cadence semi-horaire pour les trains régionaux entre Bienne et Neuchâtel. Pour ce qui concerne les grandes lignes et le transport de marchandises, il est important que le deuxième tube du tunnel de base du Lötschberg soit équipé pour le trafic ferroviaire entre Mitholz et Ferden. Et, comme l'a indiqué M. Bernard Guillelmon, président de la direction du BLS, l'adoption du projet FAIF donnera le coup d'envoi des travaux de planification. Aux yeux de M. Nicolas Germanier, responsable des horaires et du développement du réseau des CFF, le projet FAIF est cependant surtout garant d'une parfaite maintenance des infrastructures actuelles et à venir. En effet, le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire, créé pour une durée indéterminée, ne financera pas seulement le développement du réseau, mais aussi et surtout son entretien et son exploitation.

Un projet également bénéfique pour la circulation routière

La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a souligné que le projet FAIF présente aussi un intérêt pour la circulation routière. Comme elle l'a fait observer, il y aura moins d'embouteillages sur les routes si l'aménagement ferroviaire incite davantage de

voyageurs à utiliser le train. Pour toutes ces raisons, l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est, à ses yeux, un facteur clé pour l'avenir de la mobilité dans le canton de Berne.

Une étude prospective pour s'adapter à temps

Soins et traitements en 2030 : sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, le secteur Santé de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a réalisé une étude scientifique sur l'avenir des métiers non universitaires de la santé, qui regroupent, entre autres, le personnel soignant, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes. Baptisée « Panorama professions de la santé 2030 », cette étude prospective doit permettre d'adapter à temps la formation initiale et continue à ces métiers.

Quelles sont les compétences dont devront disposer les professionnels des métiers non universitaires de la santé pour répondre aux besoins des patients de demain ? Une vaste étude scientifique inédite permet maintenant de répondre à cette question. Mandaté par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, le secteur Santé de la BFH a dégagé des scénarios quant à l'évolution du secteur de la santé d'ici à 2030. Ces scénarios permettent d'établir les compétences professionnelles qu'il faut développer dès à présent par la formation initiale et continue aux métiers non universitaires de la santé. Le projet de recherche « Panorama professions de la santé 2030 » a été mené avec des méthodes d'étude prospective utilisées en sciences sociales, telles que l'étude de la littérature sur le sujet, l'enquête Delphi et les interviews d'experts.

Les soins et le traitement se déplacent à domicile

Les résultats de l'étude montrent que les personnes nécessitant des soins resteront plus longtemps à domicile en 2030. En conséquence, la formation initiale de tous les professionnels de la santé devra faire une plus grande place au développement des compétences nécessaires à la prise en charge des personnes âgées à domicile. L'utilisation de dispositifs techniques, tels les détecteurs de chute ou la téléassistance associée à la télémédecine, sera plus fréquente, au domicile des patients comme dans les institutions de soins. Les professionnels de la santé doivent être correctement formés au maniement de ces appareils.

Les infirmiers et infirmières doivent en outre être capables de conseiller les patients et leurs proches et de les former aux gestes de soins, car ceux-ci devront nécessairement être associés aux soins et au traitement à l'avenir. Ils devront participer aux décisions et seront appelés à utiliser certains dispositifs techniques. En outre, les diplômés de l'école supérieure et de la Haute école spécialisée devront assurer davantage de responsabilités en matière de diagnostic et de traitement des patients et seront appelés à prendre plus de décisions seuls. Certaines tâches pourraient même donner naissance à de nouveaux métiers, à la croisée de la santé et de l'informatique, la technologie et la domotique en particulier.

Adapter rapidement la formation initiale et continue

Le projet de recherche « Panorama professions de la santé 2030 » montre qu'il est possible de définir dès à présent les compétences dont devront à l'ave-

nir disposer les professionnels de la santé relevant de la formation non universitaire. Le canton entend utiliser ces résultats pour ouvrir un débat national sur la question. La Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de la santé, l'organisation chargée du Masterplan « Formation aux professions des soins » et OdASanté ont annoncé leur intention d'utiliser ces résultats pour affiner les formations initiales et continues. Les travaux doivent commencer dès maintenant si l'on veut disposer de personnel soignant capable de répondre aux besoins de la population en 2030. Le secteur Santé de la Haute école spécialisée bernoise est en mesure d'assurer le suivi scientifique de ces travaux et de conseiller les acteurs de la santé sur ces questions.

Solutions pour les structures et le financement à venir du Centre Paul Klee

Au terme d'un processus complexe, le Centre Paul Klee va se réorganiser et assainir durablement ses finances. Le directeur de l'instruction publique du canton de Berne, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, et le chef de projet Marcel Brühlhart ont présenté un plan à cet effet, en collaboration avec la direction du Centre Paul Klee. Ce plan prévoit une simplification des structures et cinq mesures pour relever le défi financier.

Lors d'une conférence de presse, le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver, le chef de projet Marcel Brühlhart, la direction du Centre Paul Klee, à savoir le président Ueli Sinzig et le directeur Peter Fischer, ainsi que le président de la fondation de l'infrastructure Maurice E. and Martha Foundation, M. Peter Tschanz, se sont réjouis de pouvoir présenter une solution pour les grands enjeux présents et à venir auxquels est confronté le Centre Paul Klee. Il s'agit en premier lieu de réduire la complexité structurelle de l'institution et de renforcer la transparence. En second lieu, un programme en cinq points visera à relever le défi économique.

Simplification des structures

Le Centre Paul Klee se compose au sens large de quatre fondations (Fondation du Centre Paul Klee, Maurice E. and Martha Müller Foundation, Fondation du Musée des Enfants auprès du Centre Paul Klee, Fondation de l'académie d'été). La Fondation du Centre Paul Klee, responsable de l'exploitation, et la Maurice E. and Martha Müller Foundation, responsable de l'infrastructure, se sont mises d'accord sur une fusion. Il s'agit de simplifier les procédures et d'établir une transparence économique complète. Du point de vue du calendrier, la fusion sera couplée à la création de la fondation faitière pour le Centre Paul Klee et le Musée des Beaux-Arts de Berne (cf. communiqué de presse du 20 septembre 2013). La Fondation du Musée des Enfants auprès du Centre Paul Klee (Musée des enfants Creavia) conservera son autonomie.

Assainissement et plan financier durable du Centre Paul Klee

Les fondations chargées de l'exploitation (Fondation du Centre Paul Klee) et de l'infrastructure (Maurice E. and Martha Müller Foundation) sont confrontées à la situation suivante : d'une part, le découvert du bilan du Centre Paul Klee atteint près de 2 millions de francs et, d'autre part, la Maurice E. and Martha Müller Foundation ne dispose pas de ressources suffisantes pour l'entretien et les acquisitions de remplacement. Au total, l'institution risque un déficit opérationnel de plus d'un million de francs par an à compter de 2016.